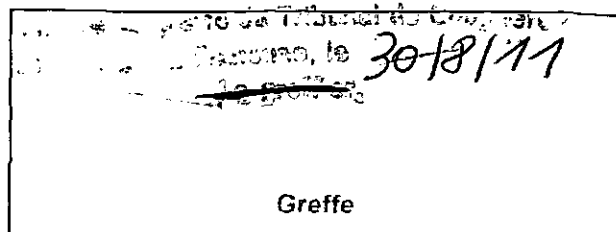


**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
Mor
be



11137199



Greffe

Dénomination

(en entier)

Les Galopins

Forme juridique : asbl

Siège : Rue Victor Libert 12 à 6900 Marche-en-Famenne

N° d'entreprise : 455.674.227

Objet de l'acte : **nominations et cessations de fonctions des administrateurs, des personnes habilitées à représenter l'association, des personnes déléguées à la gestion journalière**

En date du 20/06/2011, l'assemblée générale a pris les décisions suivantes modifiant l'art. 32 des statuts :

L'AG acte les démissions à la qualité d'administrateurs de Mme Marie-France GODRON et Arlette JORIS.

L'AG acte la présentation de candidature de :

- Mme Charlotte COLLARD, employée, née à Abidjan le 24/09/1979 et domiciliée Chemin de Belle Vue 16 à 5376 Miécrot

- Mme Axelle COYETTE, employée, née à Ottignies – Louvain-La-Neuve le 10/04/1977 et domiciliée Rue des Fleurs 4 à 6900 Marche-en-Famenne

- Mme Nathalie GREGOIRE, employée, née à Liège le 14/12/1977 et domiciliée Thier des Gattes 18 à 6950 Nassogne

et approuve leur nomination à la qualité d'administrateurs.

L'AG acte le départ de Mme Francine FRAIPONT et la nomination de Mr Eric LAMBINON en tant que Préfet des études de l'Athénée Royal de Marche-Bomal. Conformément aux statuts, la qualité d'administrateur de plein droit est transférée de Mme FRAIPONT à

- Mr LAMBINON, Préfet des études de l'AR de Marche-Bomal, né à Rocourt le 11/03/1960 et domicilié Chaussée de France 10 à 6840 Neufchâteau.

L'AG désigne en qualité de :

- Présidente : Mme Joëlle BRESMAL

- Vice-président : Mr Eric LAMBINON

- Trésorière : Mme Charlotte COLLARD

- Secrétaire : Mme Axelle COYETTE

L'AG désigne comme personnes déléguées à la gestion journalière la Présidente Mme Joëlle BRESMAL, la Trésorière Mme Charlotte COLLARD et la Secrétaire Mme Axelle COYETTE.

L'AG désigne comme personnes pouvant représenter l'association à l'égard de tiers Mme Joëlle BRESMAL, Mme Axelle COYETTE et Mr Etienne HUET.

HUET Etienne
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature